



# La solidarité crée la sécurité

La recette du succès des établissements cantonaux d'assurance en Suisse



Association des établissements cantonaux d'assurance AECA  
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI  
Union intercantonale de réassurance UIR  
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques PSDS  
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance FP

# Un système qui a fait ses preuves

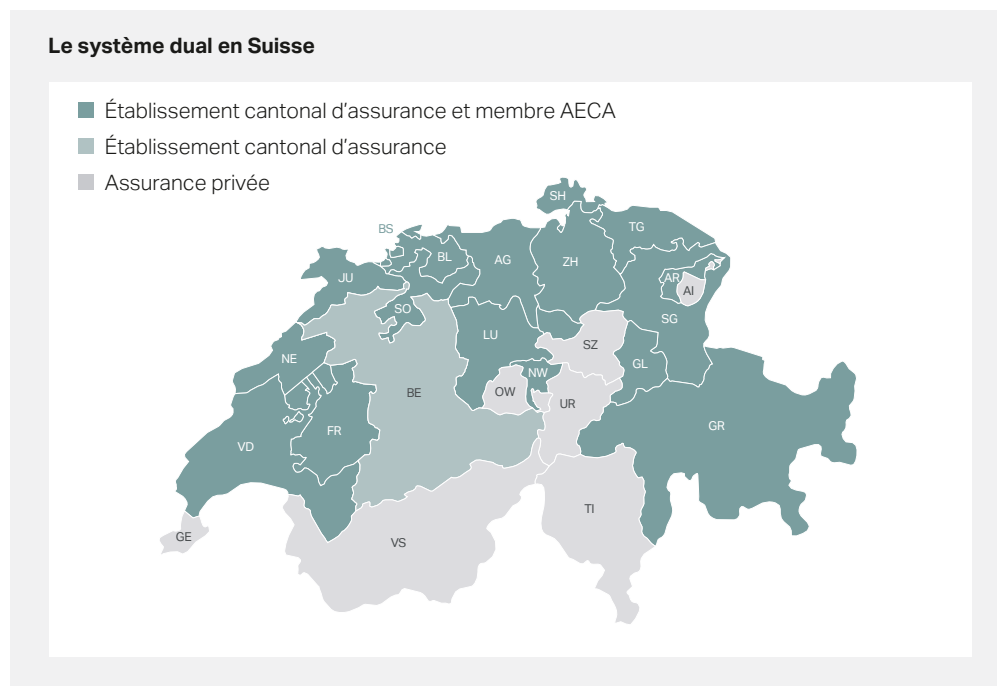
18 établissements cantonaux d'assurance travaillent en étroite collaboration au sein d'un système solidaire pour protéger une grande partie de la Suisse: ils assurent 1,9 million de bâtiments en Suisse contre les dommages dus au feu et aux éléments naturels.

Cela représente un capital assuré de 2000 milliards de francs suisses, soit 70% de l'ensemble des valeurs immobilières en Suisse.

Les établissements d'assurance sont des assureurs de droit public. Ils accomplissent des **tâches de service public** et exercent leurs activités sur la base des prescriptions légales en vigueur dans leur canton.

Les établissements cantonaux d'assurance assurent automatiquement dans leur canton tous les bâtiments, qui bénéficient de ce fait d'une **couverture d'assurance complète**. De plus, indépendamment du risque encouru par le bâtiment, le **montant de la prime** se maintient à un **faible** niveau dans chaque canton. Enfin, la couverture des dommages assurés est pratiquement illimitée.

Les établissements cantonaux d'assurance **ne poursuivent pas de but lucratif**, mais conçoivent leur modèle d'activité de telle sorte que même d'importants événements dommageables puissent être assumés sans limiter les indemnités et à l'entière satisfaction des clients.



# La triple protection des bâtiments

Les établissements cantonaux d'assurance ne font pas qu'assurer, mais s'engagent également dans la prévention et l'intervention.

## Un système unique

Des prestations exceptionnelles de service public qui ont fait leurs preuves et la garantie que les propriétaires de bâtiments verront leurs exigences satisfaites.

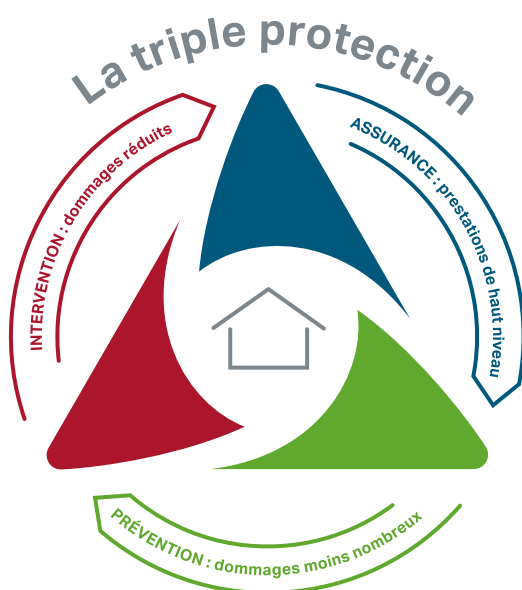
## Une solidarité double

Des assurés et des assureurs solidaires afin de garantir la capacité de financement et la stabilité financière du système.

## Une protection triple

La prévention, l'intervention et l'assurance constituent un système de protection fort pour les bâtiments.

Les domaines de la prévention, de l'intervention et de l'assurance se complètent dans l'intérêt des assurés : les interactions de ce système de protection permettent une évolution particulièrement favorable en termes de dommages. Quant aux assurés, ils en bénéficient sous la forme de primes avantageuses et de prestations de qualité.



# Assurance

Lorsqu'un sinistre survient, les établissements cantonaux d'assurance sont là pour leurs clients et assument les coûts. Et comme les bâtiments sont souvent assurés à leur valeur à neuf, il est possible de les reconstruire sans subir de pertes.



## Les tremblements de terre – un cas spécial

Parmi les dangers naturels, les tremblements de terre représentent le risque le plus important pour la Suisse si l'on considère l'ampleur potentielle des dommages. L'absence d'une assurance tremblement de terre générale constitue actuellement la grande lacune en matière d'assurance en Suisse. C'est la raison pour laquelle les établissements cantonaux d'assurance soutiennent la mise en place d'une protection d'assurance adaptée. Une solution d'assurance obligatoire permettrait d'instaurer une compensation solidaire des risques.

Depuis 1978 toutefois, 17 établissements cantonaux d'assurance font perdurer ensemble, sur une base volontaire, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS). Doté d'un montant de 2 milliards de francs suisses, le PSDS vise à assurer une couverture minimale à court terme. L'établissement cantonal d'assurance de Zurich gère quant à lui son propre pool et dispose d'une couverture d'un milliard de francs pour les dommages sismiques

survenant dans le canton de Zurich. En cas de tremblement de terre majeur, les réserves actuellement disponibles sont cependant loin d'être suffisantes pour couvrir tous les dommages.

## Réassurance

La réassurance est l'assurance des assurances. Une réassurance couvre les grands risques. Elle aplanit pour les assurances les fluctuations dans l'évolution des dommages à long terme.

Grâce à l'Union intercantonale de réassurance (UIR), le besoin en capital de chaque établissement cantonal d'assurance affilié diminue. Ce système repose sur une répartition solidaire des risques. Il garantit une compensation efficace des risques entre les participants.

## Prévention

Les établissements cantonaux d'assurance soutiennent activement la prévention des dommages dus au feu et aux éléments naturels.



En Suisse, les stores à lamelles extérieurs sont particulièrement souvent endommagés par la grêle. Dès qu'on les remonte, le risque de dommages devient presque nul.

Pour éviter ou réduire les dommages, les bâtiments devraient être construits et entretenus de manière à résister le plus possible aux intempéries et aux dommages.

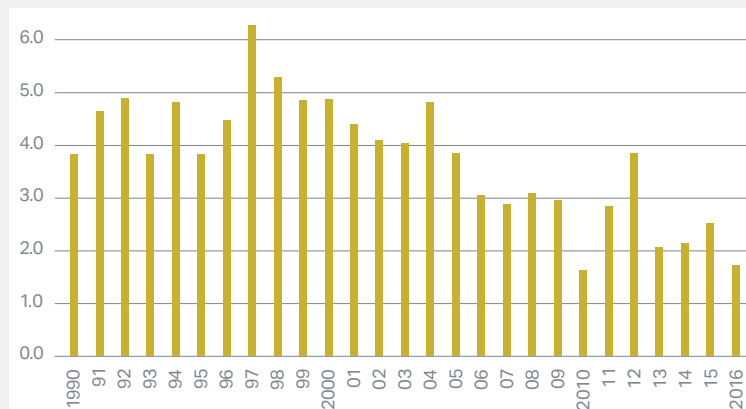
Or, la prévention fonctionne seulement à partir du moment où les propriétaires, les projeteurs et les architectes ainsi que les instances politiques sont sensibilisés à la problématique et adhèrent aux mesures correspondantes. Les établissements cantonaux d'assurance s'engagent donc en faveur de la prévention en publiant des **recommandations** et des **prescriptions**, en organisant conjointement des **campagnes de sensibilisation** et des **manifestations** ou encore en développant des **plateformes d'information** et en réalisant un **travail médiatique** actif.

Une attention particulière est aussi accordée à la formation de base et à la formation continue de professionnels qui exercent une activité de conseil dans les domaines de la protection incendie et de la prévention des dangers naturels. L'Association des établissements cantonaux

d'assurance incendie (AEAI) propose ainsi des formations professionnelles, dont certaines débouchent sur des titres reconnus par la Confédération.

Autre produit que les établissements cantonaux d'assurance ont développé conjointement avec des partenaires : la **commande automatique des stores pour une protection optimale contre la grêle**. Il faut savoir que les établissements cantonaux d'assurance déboursent chaque année près de 100 millions de francs suisses en moyenne pour les dégâts aux bâtiments causés par la grêle. Une part importante de cette somme totale de dommages est liée à l'indemnisation des stores à lamelles et d'autres éléments de protection solaire endommagés. En cas de risque de grêle, le système remonte automatiquement les stores pour les protéger de tout dommage. Aujourd'hui, les fenêtres et cadres de fenêtres modernes situés sous ces éléments sont en effet très résistants et peu vulnérables aux averses de grêle.

## Évolution du nombre de décès dus aux incendies par million d'habitants en Suisse



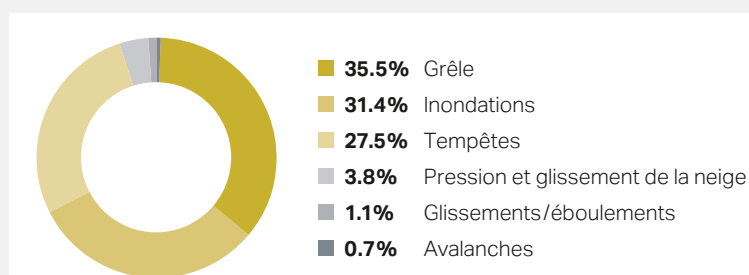
Source: statistique des dommages AEA

## Décès dus aux incendies par million d'habitants en comparaison avec d'autres pays

Singapour	1,9	Pays-Bas	4,6	France	10,2
<b>Suisse</b>	<b>3,6</b>	Espagne	5,8	États-Unis	12,3
Autriche	4,2	Allemagne	6,8	Japon	16,7
Italie	4,4	Angleterre	7,2		

Source: Int. Association for Study of Insurance Economics. World Fire Statistics, Oct. 2010

## Parts relatives des causes de dommages éléments naturels sur la somme totale des dommages 1997–2016 (18 établissements cantonaux d'assurance)



«Alarme-Météo»: l'application pour votre sécurité

«Alarme-Météo» est une prestation proposée par les établissements cantonaux d'assurance en collaboration avec d'autres partenaires. Il s'agit d'un outil de protection personnelle contre les intempéries. Grâce à cette application météo gratuite, il est possible de recevoir non seulement des notifications sur les conditions météorologiques en Suisse, mais aussi des conseils de sécurité pour éviter d'éventuels dommages.

La **Fondation de prévention** des établissements cantonaux d'assurance (FP) s'est fixé comme mission d'encourager la recherche appliquée, qui contribue à faire diminuer l'intensité des dommages éléments naturels à long terme et ainsi à faire baisser leur coût pour l'ensemble de la société. La Fondation **soutient des projets** de particuliers, de groupes ou de corporations de droit privé

ou public (par exemple universités, hautes écoles spécialisées, instituts de recherche, associations et entreprises).

Les diverses activités de prévention portent leurs fruits: **la Suisse est l'un des pays où le niveau de protection incendie dans les bâtiments est le plus élevé.** Le domaine des dangers naturels s'inscrit dans la même optique.

# Intervention

Même si les bâtiments sont protégés de manière optimale par les établissements cantonaux d'assurance, le risque zéro n'existe pas.



Les sapeurs-pompiers se positionnent depuis longtemps comme des prestataires de service polyvalents.

Par exemple, la grêle, les tempêtes et les inondations occasionnent chaque année en Suisse des dommages aux bâtiments d'une moyenne de 275 millions de francs.

Parmi les risques, on trouve aussi les incendies déclenchés par des impacts de foudre, par des courts-circuits ou par négligence.

Heureusement, nos **sapeurs-pompiers** bien équipés et bien formés sont en mesure d'intervenir immédiatement. Qu'ils soient volontaires ou professionnels, les sapeurs-pompiers se positionnent depuis longtemps comme des prestataires de service polyvalents. Ils interviennent à toute heure du jour et de la nuit sur les lieux d'incendies, de catastrophes naturelles, d'explosions, d'effondrements, d'accidents ou d'événements ABC pour protéger les personnes, les animaux et les bâtiments.

Les établissements cantonaux d'assurance, dans leur rôle d'**instances des sapeurs-pompiers sur mandat cantonal**, sont compétents pour la formation des sapeurs-pompiers et gèrent les aspects administratifs, organisationnels et relatifs aux équipements de sécurité. De plus, ils prennent largement en charge le financement des formations ainsi que des véhicules, du matériel, des équipements et des systèmes d'approvisionnement en eau d'extinction.

Le bilan des sapeurs-pompiers en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein est remarquable : en 2018, à toute heure du jour ou de la nuit, un total de 854 651 heures d'intervention ont été effectuées lors de 77 304 opérations de secours. À cela s'ajoutent 9714 opérations planifiées avec 58 617 heures d'intervention.

# Association des établissements cantonaux d'assurance

En tant qu'organisation faîtière influente, l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) coordonne et soutient les activités des établissements cantonaux d'assurance indépendants, acteurs en Suisse d'un système efficace et unique au monde.

L'AECA représente ce système et les intérêts de ses membres. L'AECA coordonne également les organisations communes des établissements cantonaux d'assurance et collabore avec la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP).



## Membres

Établissements cantonaux d'assurance suivants :  
Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich

## Contact

Rolf Meier  
Responsable des relations publiques  
+41 (0)31 320 22 82  
rolf.meier@vkg.ch, www.vkg.ch

## Informations complémentaires

[www.feukos.ch/fr/](http://www.feukos.ch/fr/)  
[www.ppionline.ch](http://www.ppionline.ch)  
[www.protection-dangers-naturels.ch](http://www.protection-dangers-naturels.ch)  
[www.alarmemeteo.ch](http://www.alarmemeteo.ch)